Année académique 2021 - 2022 Domaine Éducation

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 48 Fax : +32 (0) 65 40 41 52 Mail : edu-mons@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES
Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28 Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 47 Eveil 2			
Code	PEIM2B47PP	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	90 h
Coordonnées des **responsables** et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte **Sophie KILESSE** (sophie.kilesse@helha.be) Anissa DELEPIERRE (delepierrea@helha.be) Anne LISART (anne.lisart@helha.be) HELHa Campus Mons **Nancy SCHILTZ** (schiltzn@helha.be) Luc BLANCHART (blanchartl@helha.be) Véronique HORVATH (horvathv@helha.be) HELHa Gosselies **Dominique YERNAUX** (dominique.yernaux@helha.be) Cécile DUPONT (cecile.dupont@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut **Arnaud PITOUT** (arnaud.pitout@helha.be) Laurie DOYE (laurie.doye@helha.be) Sophie DE TOLLENAERE (sophie.de.tollenaere@helha.be)		
Coefficient de pondération		60	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthologie de leur enseignement**
5.1 Entretenir une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde
5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs discipllinaires et psychopédagogiques
5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées

Acquis d'apprentissage visés

I. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de se documenter sur un sujet donné et de mener une recherche documentaire afin de nourrir sa réflexion et sa pratique,

II. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable, en employant un vocabulaire scientifique spécifique, de restituter et de reformuler les notions théoriques vues lors des activités d'apprentissage,

III. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable, en employant un vocabulaire scientifique spécifique, de transposer dans d'autres situations les notions théoriques vues lors des activités d'apprentissage,

IV. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable, en employant un vocabulaire scientifique spécifique, de rechercher et d'utiliser des ressources adéquates en exerçant son esprit critique,

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEIM2B47PPA	Formation scientifique	30 h / 2 C
PEIM2B47PPB	Formation historique	30 h / 2 C
PEIM2B47PPC	Formation géographique	30 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 60 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEIM2B47PPA	Formation scientifique	20
PEIM2B47PPB	Formation historique	20
PEIM2B47PPC	Formation géographique	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

" L’évaluation de cette UE s’établit sur base d’un bilan de compétences où les résultats des AA fonctionnent comme indicateur de l’acquisition des compétences. Lorsque la note de chaque AA est = ou > à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée. Lorsque au moins une des AA a une note inférieure à 10/20, le jury procède à une analyse du bilan de compétences. Si, à l’issue de cette analyse, il ressort que :

· Pour au moins une AA, aucune des compétences visées dans la fiche ECTS de l’AA correspondante n’a été jugée maîtrisée, il peut attribuer une note = ou inférieure 7/20 ;

· Pour au moins une AA, seule une minorité des compétences visées dans la fiche ECTS de l’AA correspondante n’a pas été jugée maîtrisée, il peut attribuer la note de 9/20.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d’année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Année académique 2021-2022 Domaine Éducation

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Formation scientifique			
Code	22_PEIM2B47PPA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du **Titulaire** de l'activité et des intervenants	**Laurie DOYE** (laurie.doye@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

L'activité d'apprentissage "Formation scientifique" permettra aux étudiants d'acquérir des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'enseignement des sciences à l'école primaire.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

I. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable, en employant un vocabulaire scientifique spécifique, de restituer et de reformuler les notions théoriques vues lors des activités d'apprentissage,

II. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable, en employant un vocabulaire scientifique spécifique, de transposer dans d'autres situations les notions théoriques vues lors des activités d'apprentissage,

III. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable, en employant un vocabulaire scientifique spécifique, de rechercher et d'utiliser des ressources adéquates en exerçant son esprit critique,

IV. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de se documenter sur un sujet donné et de mener une recherche documentaire afin de nourrir sa réflexion et sa pratique.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Biologie : unité et diversité du monde vivant.

Physique : la matière et les phénomènes physiques.

Les thèmes abordés peuvent changer d'une année à l'autre en fonction des projets mis en place pour les stages. Ils seront donc précisés en début et en cours d'année scolaire.

Aspects méthodologiques et didactiques liés à la construction et à la conduite de séquences d'activités en éveil scientifique dans les classes primaires.

Démarches d'apprentissage

Durant les heures de cours, des activités pratiques seront vécues (séance de détermination, expériences, analyse de documents...) et analysées. Elles seront généralement suivies d'exposés théoriques visant à préciser les savoirs et les savoir-faire mis en jeu sur le plan disciplinaire et sur le plan méthodologique et didactique.

Un temps de recherche, de préparation et de réflexion sera organisé en classe pour construire des activités à mettre en oeuvre durant les stages.

Les étudiants participeront à la semaine du Printemps des sciences qui les amènera à créer et animer des activités

sceintifiques pour un public dconstitué d'élèves de l'école primaire.

Dispositifs d'aide à la réussite

Un suivi méthodologique est assuré par le biais de feedback individualisé ou de groupe lors de la construction d'activités à appliquer lors des stages ou de la semaine du Printemps des sciences.

Des entretiens individuels ou en petits groupes peuvent être organisés à la demande des étudiants pour revoir des points "matière".

Sources et références

- Tavernier R. , Enseigner la biologie et la géologie à l'école élémentaire, Bordas, 2006.
- Tavernier R., Enseigner les sciences expérimentales à l'école élémentaire. Physique et technologie, Bordas, 2009.
- Lecointre G., Comprendre et enseigner la classification du vivant, Belin, 2008.
- Hartmann M., La physique est un jeu d'enfant, Le Pommier, 2006.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- notes de cours complétées par une prise de notes personnelles
- matériel didactique
- consultation de sites internet
- utilisation d'un TBI

Les notes de cours, les supports utilisés lors des exposés théoriques, les liens vers les sites web consultés au cours, ...seront postés sur la plateforme MOODLE.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Un examen écrit sera organisé en juin et comptera pour 60% de la note finale. Il portera sur les savoirs et savoir-faire abordés en classe. Lors de cet examen, plusieurs questions "seuils" extraites du CEB ou équivalentes devront impérativement être réussies. Une cote inférieure à 70% à ces questions "seuils" annulera le reste de l'examen.
La cote de l'examen sera pondérée de la manière suivante: 10% pour les questions seuils et 90% pour les autres questions.

La maitrise écrite de la langue française sera un critère d'évaluation lors des différentes épreuves réalisées à raison de 10%.

L'évaluation portera également sur les travaux réalisées pour des stages et pour le Printemps des sciences. Les travaux seront valorisés à hauteur de 40%.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	40		
Période d'évaluation			Exe	60	Exe	100

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

L'évaluation de cette UE s'établit sur base d'un bilan de compétences où les résultats des AA fonctionnent comme indicateur de l'acquisition des compétences. Lorsque la note de chaque AA est = ou > à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée. Lorsque au moins une des AA a une note inférieure à 10/20, le jury procède à une analyse du bilan de compétences. Si, à l'issue de cette analyse, il ressort que :
Pour au moins une AA, aucune des compétences visées dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a été jugée maîtrisée, il peut attribuer une note = ou inférieure 7/20 ;
Pour au moins une AA, seule une minorité des compétences visées dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a pas été jugée maîtrisée, il peut attribuer la note de 9/20.

Au Q3, la note de production journalière ne sera pas reportée sauf si l'étduiant(e) n'a pas remis les travaux demandés durant l'année ou si ces travaux sont insuffisants. Dans ces cas particuliers, la pondération sera celle appliquée durant l'année.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d’année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Année académique 2021-2022 Domaine Éducation

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Formation historique			
Code	22_PEIM2B47PPB	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du **Titulaire** de l'activité et des intervenants	**Arnaud PITOUT** (arnaud.pitout@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Le cours de Formation historique en bloc 2 s'inscrit dans la continuité du cours du bloc 1. Les objectifs et compétences travaillés au bloc1 sont donc approfondis tout en invitant l'étudiant à approfondir sa réflexion méthodologique et didactique.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Le cours d'histoire vise à préparer les étudiants à aborder les cours d'éveil à l'école primaire dans une perspective interdisciplinaire.

L'histoire constitue ainsi un excellent moyen pour apprendre à apprendre.

Elle permet aux élèves de se doter d'outils pour aborder le monde contemporain, d'analyser la société avec un esprit critique et d'acquérir un esprit de synthèse indispensable à toute information humaniste.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Le programme de formation historique s'articule autour de trois axes :

· une étude de l'évolution géopolitique, sociale et culturelle des territoires constituant aujourd'hui le Royaume de Belgique au Moyen-Age, aux Temps modernes et à l'Epoque contemporaine;

· une initiation aux règles fondamentales de la critique historique;

· une approche méthodologique basée sur une pratique didactique appropriée à l'école fondamentale.

Démarches d'apprentissage

L'enseignement concilie différentes démarches pédagogiques : cours ex cathedra, analyse de documents écrits et iconographiques.

Dispositifs d'aide à la réussite

Entretiens individuels si nécessaire et/ou à la demande des étudiants

Sources et références

Programme d'Eveil - Formation historique et géographique, Initiation scientifique, Education par la technologie,

Bruxelles, Enseignement catholique fondamental, 2016
Notes du cours

Supports en ligne
Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours.
Distribution de plans et de documents analysés au cours.

4. Modalités d'évaluation

Principe
Epreuve d'évaluation intégrative sous forme d'un examen écrit en janvier et en juin.

En Histoire, les notes obtenues en janvier (60 % des points) seront additionnées à celles de juin (40 %).
La note finale sera ainsi déterminée.
En cas de 3e session (septembre), l'examen portera sur la matière de l'année.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Eve	60	Exe	40	Exe	100

Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

" L'évaluation de cette UE s'établit sur base d'un bilan de compétences où les résultats des AA fonctionnent comme indicateur de l'acquisition des compétences. Lorsque la note de chaque AA est = ou > à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée. Lorsque au moins une des AA a une note inférieure à 10/20, le jury procède à une analyse du bilan de compétences. Si, à l'issue de cette analyse, il ressort que :

· Pour au moins une AA, aucune des compétences visées dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a été jugée maîtrisée, il peut attribuer une note = ou inférieure 7/20 ;
· Pour au moins une AA, seule une minorité des compétences visées dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a pas été jugée maîtrisée, il peut attribuer la note de 9/20.

En Q3, l'évaluation portera excusivement sur la matière vue au Q1 et Q2.
L'examen organisé en seconde session sera un examen écrit portant sur la matière de l'année.
En cas d'une note en échec dans au moins une des activités d'apprentissage de cette unité d'enseignement (UE), même si la moyenne pondérée de cette unité d'enseignement est supérieure ou égale à 10/20, l'étudiant pourrait se voir attribuer, après délibération au sein de l'UE, une note de 9/20 pour l'UE. Dans ce cas, l'étudiant représenterait la ou les activités d'apprentissage en échec.
L'examen organisé en seconde session sera un examen écrit. La note finale sera celle obtenue à cet examen (la note de production journalière ne sera pas reportée).

Référence au RGE
En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Année académique 2021-2022 Domaine Éducation

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Formation géographique			
Code	22_PEIM2B47PPC	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du **Titulaire** de l'activité et des intervenants	**Sophie DE TOLLENAERE** (sophie.de.tollenaere@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Au sein de l'UE 47 Formation disciplinaire et didactique, le cours de formation géographique s'inscrit dans la continuité du cours de bloc 1. Il vise l'acquisition de concepts et de notions disciplinaires, didactiques et méthodologiques permettant aux étudiants de développer et/ou d'approfondir les compétences visées.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Maîtriser les notions indispensables (bases théoriques, savoir-faire, vocabulaire spécifique, nomenclature, notions mathématiques) permettant d'enseigner la géographie à l'école primaire.

Rendre les étudiants capables de préparer et auto évaluer les activités de stage.

Acquérir une méthode de travail scientifique : rendre l'étudiant capable d'effectuer des recherches personnelles, de vérifier des informations, de chercher et construire un matériel didactique adapté.

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 4
Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover
4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
Compétence 5
Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthologie de leur enseignement
5.1 Entretenir une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde
5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs discipllinaires et psychopédagogiques
5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Basés sur le programme des études de l'enseignement fondamental : atouts et contraintes des différents milieux biogéographiques, géographie de la Belgique.

Nomenclature (Belgique et monde).

Vocabulaire spatial et vocabulaire spécifique.

Lecture de cartes, graphiques, documents photo et documents textes, analyse du paysage.

Démarches d'apprentissage

Cours magistral, prise de notes, devoirs et préparations.

Construction d’outils : lexique, fichier bibliographique et informatique.
Travaux pratiques avec expérimentation des outils.
Travaux individuels et/ou de groupe obligatoires
Préparation des activités de stage.

Dispositifs d'aide à la réussite

Correction des travaux et prépartions. Suivi des activités de réflexion et du travail des étudiants lors des périodes de cours ou lors d'entrevues à la demande de l'étudiant.

Sources et références

Manuels et revues destinées aux enseignants de l'enseignement primaire.
Grand Atlas De Boeck.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Powerpoints, photocopies, sites internet, matériel didactique, ...
Notes de cours personnelles
Liste de manuels et sites web distribuée en 1 PP.
Atlas

4. Modalités d'évaluation

Principe

Travaux formatifs obligatoires
Maîtrise de la matière, des savoir-faire et des compétences enseignées.
L’orthographe et la maîtrise du français dans les travaux et les examens seront intégrées dans la note finale.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	10				
Période d'évaluation			Exe	90	Exe	100

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

" L’évaluation de cette UE s’établit sur base d’un bilan de compétences où les résultats des AA fonctionnent comme indicateur de l’acquisition des compétences. Lorsque la note de chaque AA est = ou > à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée. Lorsque au moins une des AA a une note inférieure à 10/20, le jury procède à une analyse du bilan de compétences. Si, à l’issue de cette analyse, il ressort que :

· Pour au moins une AA, aucune des compétences visées dans la fiche ECTS de l’AA correspondante n’a été jugée maîtrisée, il peut attribuer une note = ou inférieure 7/20 ;
· Pour au moins une AA, seule une minorité des compétences visées dans la fiche ECTS de l’AA correspondante n’a pas été jugée maîtrisée, il peut attribuer la note de 9/20.

L'examen organisé en seconde session sera un examen écrit. La note finale sera celle obtenue à cet examen (la note de production journalière ne sera pas reportée).

Référence au RGE
En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d’année peut être faite en accord avec le Directeur de

département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).